



## Indivision si décision vente d un indivisaire

-----  
Par Adeles1

J occupé à titre gracieux depuis 5 ans un logement que j ai en indivision v

Valeur 80000 euros

Ma part 10000 euros

Je suis partie de ce mon mari pour vivre avec l homme qui a payer l autre partie de l indivision

Je ne lui ai jamais versé un loyer accord tacite entre nous

J ai perdu mon emploi et perdu beaucoup dans mon divorce puisque je suis partie de mon plein gré

Depuis je vi chichement. Intérim. Je n ai jamais retrouvé mon train de vie que j avais avant

Nous avons choisi cette solution car il ne voulais pas vivre avec moi

Quels sont mes droits si il décide de vendre ou si il décède par rapport à ses héritiers?

Je précise que c est un homme fortuné qui me fait vivre dans une « favéla »

Comment préserver mon avenir qui me semble bien sombre.

Merci pour votre réponse

Il paye les impôts fonciers